

<b>1-IDENTIFICATION</b>		<b>IDENTIFIANT UNIQUE :</b>	<b>ENV-MR-2019-009 R2</b>
<b>DIRECTION :</b>	ENVIRONNEMENT		
<b>SERVICE :</b>	Matières résiduelles		
<b>DATE :</b>	21 août 2019		
<b>OBJET :</b>	Financement des dépenses excédentaires reliées au traitement des matières recyclables chez Société VIA		

**2-ÉTAT DE LA SITUATION – CONTEXTE (Y a-t-il eu des décisions antérieures? Si oui, inscrire le numéro de résolution)**

En raison du contexte actuel de fermeture des marchés chinois aux matières recyclables et de la baisse généralisée du prix de revente des matières recyclables, Société VIA doit revoir à la hausse son tarif de traitement des matières recyclables. Cet ajustement de tarif est exceptionnel et il ne pouvait être anticipé il y a encore quelques mois. Le nouveau tarif de 70\$ par tonne (au lieu de 20\$ par tonne) sera rétroactif au 1<sup>er</sup> avril 2019. Il s'appliquera à tous les partenaires municipaux qui font affaires avec Société VIA.

La Ville de Lévis pourra payer ce tarif rétroactif à Société VIA une fois qu'elle aura obtenu du ministère des affaires municipales et de l'habitation l'autorisation de modifier l'entente.

Une estimation des dépenses pour les mois d'avril à décembre 2019 montre qu'il y aura un dépassement budgétaire d'environ 675 000 \$. Il est proposé d'utiliser les revenus additionnels provenant des droits de mutation immobilière pour financer cette dépense.

**2.1-ORIENTATION PROPOSÉE (Quelle est la décision souhaitée?)**

Utiliser les revenus additionnels provenant des droits de mutation pour absorber les coûts de traitement supplémentaires des matières recyclables chez Société VIA. Ces dépenses seront remboursées l'année suivante à 92% par la compensation pour la collecte sélective.

**3-ANALYSE DES ALTERNATIVES (Avantages/inconvénients/impacts)**

N/A

**4-ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION**

Sur réception de l'autorisation du ministre du MAMH (automne 2019).

**5-ÉCHÉANCIER DU PROCESSUS DÉCISIONNEL** (Justifier la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

CE du 20 août et CV du 26 août prochain pour être en mesure de faire les engagements en 2019.

**6-FINANCEMENT** (Coûts/revenus/impacts budgétaires 2019-2020-2021)

Conformément au règlement RV-2016-16-00 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Description	Coûts/revenus	Impacts 2019	Impacts 2020	Impacts 2021
Dépenses additionnelles (mr Traitement matières recyclables) 1-02-452-21-465	675 000 \$	675 000 \$		
Revenus additionnels (droits de mutation) 1-01-233-12-000 [Voir l'annexe A pour le détail des postes budgétaires]	(675 000\$)	(675 000\$)		
<b>Financement déjà autorisé par</b>				
Budget de fonctionnement	Disponibilités budgétaires ?	Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input checked="" type="checkbox"/>	Poste budgétaire :	
Règlement d'emprunt spécifique	RV-	Extra ctb :	Poste budgétaire :	
Règlement « Omnibus »	RV-	Extra ctb :	Résolution CE-	
Autre (spécifier)		Extra ctb :	Résolution CV-	
Numéro de projet PTI :	n/a	Projet subventionné ?	Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/>	
Compensation requise ?	Oui <input type="checkbox"/> ou N/A <input checked="" type="checkbox"/>	Si projet subventionné, préciser le titre du programme et %		
Titre du programme :				%

**6.1-FINANCEMENT – SECTION RÉSERVÉE AUX FINANCES** (ne rien inscrire dans cette section)

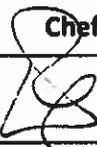
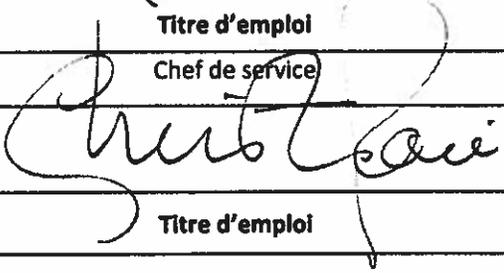
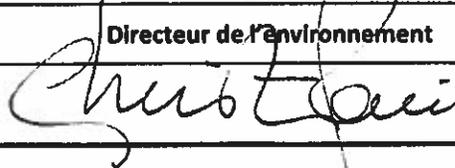
<b>MONTANT DES COÛTS ARRONDI :</b>	675 000 \$
<b>INFORMATION PTI :</b>	
n/a	
<b>Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée</b>	
<b>Montant à financer</b>	<b>Source de financement proposée</b>
675 000 \$, taxes nettes incluses	1-01-233-12-000 Droits de mutation immobilière
<b>Commentaires :</b>	Obtenir l'autorisation du conseil de la Ville d'affecter les crédits additionnels au montant de 675 000 \$ au poste de dépenses mentionné à l'annexe A de la présente fiche de prise de décision.

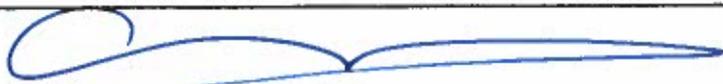
7-PERSONNES CONSULTÉES			
Nom de la personne	Champ de compétence	Position (en accord?)	Date (jj/mm/aa)
René Vachon, Conseiller en finances	Validation volet financement	Oui <input checked="" type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/> (si non, expliquer)	2/08/2019
		Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/> (si non, expliquer)	
		Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/> (si non, expliquer)	

Explication :

8-RECOMMANDATION (énoncé)
Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville : <ul style="list-style-type: none"> <li>d'affecter les crédits additionnels en provenance de droits de mutation au montant de 675 000 \$ au poste de dépenses mentionné à l'annexe A de la présente fiche de prise de décision, afin de financer les dépenses excédentaires afférentes au traitement des matières recyclables.</li> </ul>

9-LISTE DES PIÈCES JOINTES
Annexe 1 – Demande d'amendement budgétaire – crédits additionnels

10-APPROBATIONS/SIGNATURES		
Préparé par (nom complet) :	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
Christian Paré	Chef de service	21.08.2019
Signature :		
Nom du responsable d'activité budgétaire	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
Christian Paré	Chef de service	21.08.2019
Signature :		
Recommandé par :	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
Signature :		
Nom du directeur/directrice :	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
Jean-Claude Belles-Isles	Directeur de l'environnement	21.08.2019
Signature :		

SIGNATURE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	DATE (jj/mm/aa)
	2019.8.22